

Chères familles,

Les épreuves d'Arts de la langue anglaise (English Language Arts - ELA) et de mathématiques des examens annuels de l'État de New York destinés aux élèves des grades 3-8 auront lieu pour tous les élèves plus tard au cours de ce printemps. En raison de la pandémie de Covid-19, ces examens ont été annulés au printemps 2020 et proposés de manière limitée en 2021. Ces examens sont exigés par la loi fédérale Réussite pour tous les élèves (Every Student Succeeds Act - ESSA) et sont conçus pour fournir des informations importantes permettant de savoir si les élèves sont préparés pour avancer dans leur scolarité et obtenir leur diplôme avec des compétences en matière d'esprit critique, de résolution de problèmes et de raisonnement dont ils ont besoin pour réussir à long terme à l'école, au cours de leurs études supérieures, de leur carrière et dans la vie.

Ces examens constituent l'une des nombreuses mesures d'évaluation utilisées par nos écoles pour déterminer le progrès des élèves : les notes, les bulletins scolaires, la rédaction de textes, les projets, les devoirs et tout travail de l'élève axé sur sa performance sont tout aussi importants.

Pour toute autre question, veuillez contacter l'établissement scolaire de votre enfant.

Quand ont lieu les examens d'État pour les grades 3-8 ?

Cette année, les épreuves d'ELA et de mathématiques se dérouleront en deux sessions, durant deux jours consécutifs.

ELA : 29-30 mars	Mathématiques : 26-27 avril
Rattrapage des épreuves d'ELA : 31 mars-8 avril	Rattrapage des épreuves de mathématiques : 28 avril-9 mai

Comment les examens d'État peuvent-ils être utiles pour mon enfant ?

Les examens d'État vous seront utiles à vous et à votre enfant car :

- Ils fournissent des informations détaillées qui permettent de savoir si votre enfant apprend ce qu'on attend des élèves de son grade.
- Ils aident les écoles à déterminer comment les élèves progressent et obtiennent des résultats par rapport à leurs pairs, et quels élèves ou enseignants peuvent avoir besoin de plus de soutien.
- Ils vous permettent d'apprendre comment l'école de votre enfant se situe par rapport aux autres écoles.

En quoi consistent les examens ? De combien de temps dispose mon enfant pour passer une épreuve des examens d'État ?

Chaque épreuve consiste en deux sessions non chronométrées et se déroule sur deux jours (une session par jour). La session 1 pour les deux épreuves consiste en des questions à choix multiples uniquement. La session 2 pour ELA comprend des questions à réponse construite. La session 2 pour les mathématiques comprend des questions à choix multiples et à réponse construite. Les examens d'État ne sont pas chronométrés. Les élèves qui ont besoin de plus de temps pourront travailler à leur propre rythme pour mieux démontrer ce qu'ils savent et peuvent faire.

Quel est l'impact des résultats des examens sur les enseignants ?

Il n'y a pas d'obligation, mais selon les critères de sélection de chaque école pour les mesures de l'apprentissage des élèves, les résultats des examens d'État peuvent ou non avoir un impact sur les évaluations des enseignants.

Comment ces examens constituent-ils un critère pour les admissions dans les collèges ou les lycées ?

Certains collèges et lycées ont mis en place des programmes de sélection académique qui utilisent les résultats des examens d'État comme l'un des nombreux critères d'admission, mais ils ne peuvent jamais être utilisés comme la seule ou principale mesure pour les décisions de passage en classe supérieure ou d'admission. Vous pouvez en savoir plus sur les programmes sur sélection ici : schools.nyc.gov/Middle et schools.nyc.gov/High. Compte tenu de l'impact du COVID-19, la manière dont ces écoles ont pris en compte les résultats des examens d'État a été modifiée pour les admissions de l'automne 2021, et les résultats des examens d'État ne seront pas utilisés pour les admissions de l'automne 2022.

Les familles peuvent-elles refuser que leurs enfants passent les examens d'État ou demander une évaluation alternative ?

- Nous encourageons vivement tous les élèves à passer ces examens car vous et votre enfant bénéficiez des informations que nous apprenons grâce aux résultats des examens. Les examens d'État fournissent des informations supplémentaires sur ce que votre enfant apprend et aident les enseignants et les écoles à adapter le soutien si nécessaire.
- Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux examens d'État, vous devez en discuter avec le chef de l'établissement scolaire de votre enfant. Si, après avoir discuté avec le chef d'établissement, vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux examens, le chef d'établissement respectera votre décision. Les parents et le chef d'établissement doivent conserver un compte rendu écrit de cet entretien.

Que doit faire mon enfant pour se préparer à l'examen ?

- Faites en sorte que votre enfant ait une bonne nuit de sommeil la veille de l'examen et un petit déjeuner complet le matin de l'examen.
- Dites à votre enfant que vous avez confiance en ses capacités !

Quand aurai-je les résultats des examens de mon enfant ?

- L'État de New York publie généralement les résultats des examens durant l'été et les résultats sont disponibles sur le compte NYC Schools de votre enfant.
- Nous vous encourageons à contacter l'enseignant ou le chef de l'établissement scolaire de votre enfant pour discuter de ses résultats aux examens d'État et de ses progrès scolaires.

Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas à l'école au moment de l'examen d'État ?

Il est important que votre enfant passe l'examen. Veuillez faire de votre mieux pour soutenir votre enfant et veillez à ce qu'il ou elle soit à l'école les jours d'examen. Les élèves absents pour quelque raison que ce soit, notamment à cause du COVID, auront une seconde chance de passer les examens pendant la période de rattrapage. Si l'élève est également absent ou absente pendant la période de rattrapage, il n'y aura pas d'autres possibilités de passer les examens. Les élèves ne seront pas sanctionnés ou maintenus dans le même grade pour l'unique raison de ne pas avoir passé un examen d'État.

Les examens d'État sont-ils facultatifs, comme l'année dernière ?

Non. L'année dernière, les chefs d'établissement ont envoyé des lettres aux familles donnant l'option aux enfants de passer les examens d'État car de nombreux élèves participaient à un enseignement hybride ou à distance. Cette année, les écoles ayant repris l'enseignement à plein temps en présentiel, tous les élèves sont tenus de passer les examens d'État.

Est-ce que mon enfant doit passer l'examen d'État s'il ou si elle passe également un examen Regents ? Certains élèves passent des examens Regents de niveau lycée au collège. Si votre enfant est au grade 8 et passera une épreuve de mathématiques d'un examen Regents au cours de cette année scolaire, son école ne lui fera pas passer l'épreuve de mathématiques de l'examen d'État pour le grade 8. Vous pouvez choisir de faire passer à votre enfant l'épreuve de mathématiques du grade 8 pour obtenir plus d'informations sur ses progrès, même si ce n'est pas obligatoire. Contactez votre école si vous souhaitez que votre enfant passe l'épreuve de mathématiques du grade 8 en plus de l'épreuve de mathématiques de l'examen Regents.